

***PROCES-VERBAL de la
Séance du conseil municipal
du lundi 4 décembre 2017***

Présents : Madame CHABERT Monique, Monsieur BACLET Jean-Raymond, Monsieur JANIN Dominique, Madame JACQUEMET Nicole, Monsieur HUMBERT Philippe, Madame BONNET Jocelyne, Madame AGLIATA Florence, Monsieur JACQUIER Laurent, Monsieur FRERE Daniel, Madame PETELET Caroline, Monsieur BUFFEVANT Gérard

Absents : Madame BURDIN Bérangère a donné pouvoir à Madame CHABERT Monique
Madame Sylvie CLEYET-MAREL a donné pouvoir à Monsieur JANIN Dominique
Madame LAGREOU Liliane a donné pouvoir à Monsieur BUFFEVANT Gérard
Monsieur Julien ROBERT-QUATRE, excusé

Secrétaire de séance : Madame BONNET Jocelyne

Convocations du 27 novembre 2017

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 3 novembre 2017.

Ordre du jour :

Madame le Maire informe que le dossier d'intégration des chemins ruraux dans la voirie communale, objet d'une délibération à l'ordre du jour de la présente séance nécessite de recueillir des informations complémentaires en provenance du service voirie de la communauté de communes. Le conseil donne son accord pour le retrait de cette délibération.

1- Délibérations

- Approbation des offres de financement pour les travaux d'aménagement du village :
Les offres de 3 organismes bancaires ont été présentées lors du précédent conseil municipal et étudiées par la commission finances. La commission propose de souscrire un emprunt auprès de la caisse régionale de la Caisse d'Epargne. Il s'agit d'un emprunt d'un montant de 400000€ qui se répartit ainsi : un prêt relais d'un montant de 150000€ au taux de 0,65%, souscrit pour une durée de trois ans maximum, remboursable à tout moment sans indemnité, pour une échéance trimestrielle de 243,75€ et d'un prêt de 250000€ au taux de 1,37%, souscrit pour une durée de 15 ans, pour une échéance trimestrielle de remboursement d'un montant de 4616,55€. Il s'agit de l'offre la plus souple et la plus

intéressante pour la commune qui permettra d'engager les travaux de sécurisation dans le village dès l'an prochain.

Le conseil municipal approuve les offres de financement et donne pouvoir à Madame Le Maire de signer les contrats.

- **Demandes de subvention pour les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux.**

Le cahier des charges de la mise aux normes d'accessibilité a été réalisé par un cabinet mandaté par la communauté de communes les vallons du Guiers en 2012 et auraient dû être effectués selon le calendrier fixé par l'Etat.

Faute de budget suffisant, les travaux d'accessibilité ont été conduits pour partie, à l'école primaire et à la garderie sous la mandature précédente, et à la salle des fêtes, au club de l'amitié et à la salle paroissiale en 2017. Restent à mettre aux normes : l'église, l'agence postale, la médiathèque, les commerces, le bâtiment des associations 32 route du stade, les vestiaires du stade de football.

A cela s'ajoute à la demande du conseil départemental la création d'un arrêt de car aux normes sur la place, cela avant 2023.

Ces travaux sont obligatoires mais éligibles à des subventions : du conseil départemental par le biais de la Dotation territoriale et de l'Etat (DETR) pour l'accessibilité, du Conseil départemental pour l'arrêt bus.

Le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à effectuer les demandes de subventions (il s'agit de trois dossiers distincts). Le conseil donne son accord à l'unanimité.

- **Admission en non-valeur de créances.**

Deux créances irrécouvrables, l'une de 139€ représentant une dette de cantine, la seconde de 2273,41€ pour des loyers impayés, doivent être admises en non-valeur. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

- **Décisions budgétaires modificatives :**

En fin d'année, il est nécessaire de faire un bilan d'exécution du budget en fonction des dépenses et des recettes supplémentaires réalisées ou engagées afin d'abonder si nécessaire les articles budgétaires concernés:

En section de fonctionnement, il faut procéder à une ouverture de crédits en recettes pour budgétiser 33000 € au compte 6419 représentant le remboursement des salaires du personnel et en dépenses aux articles 6411 et 6451 (salaires et cotisations URSSAF).

En investissement, 19000€ sont inscrits en recettes aux articles de versement de subvention du Département pour les travaux d'accessibilité du club de l'amitié, de versement de taxe d'aménagement et de remboursement de TVA. En dépenses, 19000 € sont affectés à l'article 21578 pour l'achat d'une désherbeuse et d'une épareuse.

En dépenses de fonctionnement, 5000 € sont budgétés à l'article des travaux de bâtiments et en recettes à l'article 74832, pour une recette supplémentaire de fonds de compensation de taxe professionnelle.

200 € représentant l'encaissement de la caution du cabinet d'ostéopathie, sont budgétisés en dépenses et recettes au compte 165.

Enfin, le résultat budgétaire de l'association foncière de remembrement, dissoute officiellement par arrêté préfectoral, est versé au budget communal pour la somme de 1050.79 €.

Le conseil approuve ces opérations à l'unanimité.

- **Décisions du maire prises par délégation du conseil municipal :**

Madame Le Maire rend compte des décisions prises par délégation du conseil municipal : après examen par la commission finances de plusieurs devis, elle a signé l'acquisition d'une désherbeuse et d'une épareuse et a confié la maîtrise d'œuvre des travaux d'accessibilité des bâtiments publics au Cabinet BIENVENU.

- **Modification de l'organisation des temps récréatifs du jeudi à l'école maternelle :**

Les horaires des temps d'activités périscolaires ont été modifiés à la rentrée scolaire de septembre 2017 à l'école primaire réduisant les jours de Tap aux lundis et mardis et instaurant une garderie le jeudi, faute d'intervenants. Or aucune modification n'a été apportée aux horaires de maternelle qui proposent des temps récréatifs trois jours le jeudi y compris. Le règlement stipule que les parents ne peuvent pas venir chercher leurs enfants durant le temps récréatif. Cette situation complique l'organisation familiale, les parents pouvant venir chercher un enfant en primaire selon le rythme garderie le jeudi, mais ne le pouvant pas pour un enfant de maternelle. Pour harmoniser les horaires, il faut remplacer le temps récréatif du jeudi par la garderie et inscrire ce changement dans le règlement périscolaire. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

- **Avis du conseil municipal pour les rythmes scolaires :**

Madame le Maire a pris contact avec l'inspecteur d'académie pour connaître les démarches à effectuer pour modifier le temps scolaire à la rentrée de septembre 2018. La décision conjointe écoles/mairie doit être prise avant le 7 février 2018. La commission des rythmes scolaires s'est réunie et a proposé le retour à la semaine de quatre jours compte tenu des difficultés matérielles entraînées par le passage à quatre jours sans concertation des autres communes utilisatrices du centre de loisirs de l'ex CCLVG et du coût des TAP. Il faut attendre le conseil d'école extraordinaire qui doit avoir lieu en janvier 2018 pour que le dossier destiné à l'inspection académique puisse être validé.

2- Rapport annuel sur le service de l'eau et de l'assainissement 2016:

Monsieur Dominique JANIN, délégué au Syndicat des Eaux des Abrets et environ fait le compte-rendu détaillé des consommations, tarifs, nombre d'abonnés et perspectives pour les 3 services : eau, assainissement collectif et assainissement non collectif.

3- Questions diverses :

Communauté de communes les Vals du Dauphiné : les délégués font le point sur le travail des commissions.

- Voirie : des difficultés pour trouver des accords quant aux modalités d'exercice de la compétence

- Informatique : incertitude sur la prise en charge future de l'informatique à l'école
- Développement durable : M. BUFFEVANT a assisté à la dernière réunion et relate un dossier transversal et complexe : l'Etat impose aux communautés de communes de disposer d'un plan de développement durable qui touche tous les domaines de la vie locale : habitat, agriculture, économie ... ; il devrait être réalisé avec l'aide de l'association Nord Isère Durable. M. BUFFEVANT informe les conseillers d'un nouveau projet de méthanisation est en projet à Aoste.

- Service ADS (instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme) : le service instructeur de la communauté de communes Val Guiers est regroupé avec celui des Vals du Dauphiné.

- PLUi : Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est en préparation. Le diagnostic souligne les caractéristiques de notre territoire, avec une démographie en hausse et une bonne santé économique.

- fonctionnement du CLSH : des parents ont indiqué s'être vu opposer un refus à leur demande d'inscription au centre de loisirs. Après renseignement pris auprès du service de la communauté de communes Vals du Dauphiné (VDD), il existe des listes d'attente. Madame Le Maire a questionné le Vice-Président en charge de la petite enfance et en assemblée des maires des VDD.

- **Dossier aménagement du village :**

Des rencontres avec la municipalité et les riverains et usagers (écoles...) sont programmées ; certaines ont déjà eu lieu. Les suggestions et les remarques sont notées au fur et à mesure par Monsieur Bienvenu, qui examine la possibilité de les intégrer dans l'économie générale du projet. Beaucoup concernent le stationnement de véhicules. Prochaine réunion de la commission d'aménagement vendredi 8 décembre.

- **Offres d'emploi Ferro Bulloni** : les réunions d'informations organisées à la salle du 32 route du stade ont commencé ce lundi 4 décembre. A l'issue de ces réunions, les candidats retenus bénéficieront d'une formation de 5 mois qui aura également lieu dans cette salle communale.

- **Conseil Municipal des Jeunes** : Jocelyne bonnet et Nicole Jacquemet font état des demandes et des projets du CMJ, qui seront évoquées lors d'une prochaine réunion du conseil.

- Madame JACQUEMET indique que la distribution des colis des personnes âgées aura lieu samedi 16 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H.

Le Maire

Le conseil municipal